

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2024

CRÉATION D'UN CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE EN CORSE - (N° 341)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant de façon exhaustive l'ensemble des moyens humains et financiers alloués aux différents centres hospitaliers universitaires de France et notamment au nouveau centre hospitalier universitaire de Corse. Ce rapport présente, le cas échéant, les manques constatés ainsi que des propositions afin d'y remédier.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite s'assurer que l'ouverture d'un CHU en Corse - principe que nous soutenons - s'accompagne des moyens humains et financiers adéquats afin que cette obligation soit réellement effective. Cette question se pose d'autant plus qu'au niveau national, on assiste à une véritable saignée des moyens de l'hôpital public.

Selon une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) d'octobre 2024, près de 4 900 lits d'hospitalisation complète ont été fermés en 2023 en France. En 2023, le recul du nombre de lits en état d'accueillir des patients s'est donc poursuivi (-1,3 %, après -1,8 % en 2022 et -1,4 % en 2021) et est resté plus rapide qu'avant la crise sanitaire (-0,9 % par an en moyenne entre 2013 et 2019). Le repli du nombre de lits confirme selon la Drees « une tendance observée depuis plusieurs années », reflétant d'une part la volonté des pouvoirs

publics de « réorganiser » les soins vers plus « d'ambulatoire », et d'autre part des pénuries de personnel, qui ne « permettent pas de maintenir » tous les lits ouverts. Au total, depuis fin 2013, les établissements de santé ont ainsi perdu 43 500 lits d'hospitalisation complète, soit une diminution de l'offre de 10,5 % en dix ans. S'ajoutent à cette situation déjà dégradée d'autres difficultés : manque de personnels médicaux (médecins hospitaliers) et non-médicaux (infirmières et infirmiers...) par manque d'attractivité du statut et de la rémunération...

Cette situation n'est pas prête de s'améliorer. D'après la Fédération Hospitalière de France (8/10/24), si l'évolution en 2025 de l'ONDAM global de 2,8 % (déjà insuffisant) et du sous-objectif de l'ONDAM Établissements de santé de 3,1 % est confirmée, en réalité, une fois neutralisée l'enveloppe de compensation de l'augmentation des cotisations versées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), l'évolution nette est de seulement 2 %. Et après prise en compte des impacts de l'inflation et des effets prix auxquels les établissements de santé vont devoir faire face en 2025, l'évolution nette n'est plus que de 0,2 % (soit seulement +200M€). Ce qui est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble des hôpitaux du territoire.

Dans ce contexte national dégradé, la question des moyens humains et financiers alloués à l'ouverture d'un nouveau CHU en Corse se pose ainsi légitimement, et ce rapport doit permettre de s'assurer que l'État tienne réellement ses obligations.